



**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
Département de l'AIN  
Commune de MONTMERLE SUR SAONE

## **Réunion du Conseil Municipal du 17 mai 2011 à 20 H 30**

L'an deux mille onze, le dix-sept mai, le Conseil Municipal de la Commune de MONTMERLE SUR SAONE s'est réuni en salle d'exposition – place de la mairie, après convocation légale en date du 11 mai 2011, sous la présidence de Monsieur Jean-Christian FORESTIER, Maire.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h30, il procède à l'appel des conseillers.

### **Etaient présents :**

M. FORESTIER J.C., M. CAMPION, M. ROLLET, M. RISPAL, M. BOLE BESANCON, M. CHABERT, Mme MARAIS, Mme FERMOSELLE, Mme LONG, Mme VERPLAETSE, M. TIRABOSCHI, Mme BRISSEAU, Mme DESCHER, M. CHAVENT, Mme BONNEL, Mme FAVEL, M. PROST, M. FAURE, Mme THOMAS, M. L'HERITIER,

### **Absents excusés :**

Mme KALLA, Mme BONJOUR, M. BERGERY, Melle ALTHEN, M. LAMURE, Mme PIGNOL, M. BOZETTO,

### **Ont donné un Pouvoir :**

Mme KALLA a donné pouvoir à Mme FERMOSELLE,  
Mme BONJOUR a donné pouvoir à M. FORESTIER,  
M. BERGERY a donné pouvoir à M. BOLE BESANCON,  
Melle ALTHEN a donné pouvoir à Mme MARAIS,  
M. LAMURE a donné pouvoir à M. CHAVENT,  
Mme PIGNOL a donné un pouvoir à M. ROLLET,  
M. BOZETTO a donné pouvoir à M. CAMPION.

Mme VERPLAETSE est élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 27 avril 2011 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire souhaite mettre un point d'information sur une question d'immobilier en fin de séance à huis clos et soumet cette proposition à l'approbation du conseil municipal : cette proposition est acceptée à l'unanimité

**N°1. Déclarations d'intention d'aliéner à examiner au regard du droit de préemption – Délibération n°DB.2011/17/05/01**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment l'article L 2122-22 ;  
Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 210-1, L 211-1 et suivants, L 213-1 et suivants, L 300-1, R 211-1 et suivants ;  
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 16 février 1990, instaurant un droit de préemption urbain sur le territoire de la commune de Montmerle-sur-Saône ;  
Vu la délibération n° 08/30 du 26 mars 2008, donnant délégation au Maire pour exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

Monsieur le Maire présente les déclarations d'intention d'aliéner réceptionnées en mairie depuis l'envoi de la convocation du précédent conseil municipal :

Bien	Lieu/parcelle	Vendeur	Prix	Acquéreur
Terrain 1 000m <sup>2</sup>	AB 850 576 chemin d'Adam	M. RODDON Raymond	100 000€	SCI du Pré St Nicolas (SCI familiale, dont le vendeur détient 99% des parts)
Habitation 117m <sup>2</sup>	AD 612 et 632 25 rue de Lyon	M. PLAS Denis et Mme FIORIO Caroline	177 000€ + 5 000€	Mme ROCHE Maryele, veuve POLLET- CHEVRIER

Vu l'avis de la commission urbanisme,

Le Conseil Municipal, oui cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** de ne pas exercer son droit de préemption urbain sur les deux parcelles présentées.

**N°2 Foire de septembre 2011 : tarifs des buvettes – Délibération n°DB.2011/17/05/02**

Sur proposition de la Commission Tourisme, Festivités, Culture, Camping, Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de reconduire les tarifs et les attributions de buvette de la foire de Septembre aux associations suivantes :

- A.P.E.L : marché couvert
- ASM FOOT : quai de Saône (au bas de la rue du port)
- Sou des écoles : place de la mairie
- Tennis Club : parking du mini-golf

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** d'encaisser auprès des associations attributaires des buvettes de la foire de septembre la somme suivante :

- **300 € pour l'A.P.E.L**
- **200 € pour l'ASM FOOT**
- **300 € pour le Sou des écoles**
- **130€ pour le Tennis club**

Dit que les crédits seront portés au compte 7336 du budget.

**N°3. Foire de Septembre 2011 : création d'emplois de vacataires – Délibération n°DB.2011/17/05/03**

Sur proposition de la commission Tourisme, Festivités, Culture, Camping,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide de créer 20 emplois de vacataires** qui vont participer au déroulement de la foire de septembre 2011 pour assurer la surveillance de la foire (respect des mesures provisoires liées à l'organisation de la foire en matière de circulation et de stationnement) le placement des forains et le balayage des rues,

**Dit** que les agents vacataires seront recrutés et rémunérés selon les taux horaires bruts suivants :

- heure de jour : valeur du SMIC à la date d'emploi (9€ au 01/01/2011)
- heure de nuit (22h-7h) : 15€
- heure de dimanche : 14€

**Autorise** Monsieur le Maire à recruter ces agents vacataires et à signer les contrats de service à intervenir.

**N°4. Modification du tableau des emplois permanents à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 – Délibération n°DB.2011/17/05/04**

Vu la loi 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes et de leurs établissements publics,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant statut de la Fonction Publique Territoriale et notamment son article 34 en vertu duquel « les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement »,

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes au tableau des emplois :

- suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (30h)**, car l'agent qui était sur cet emploi a été titularisé sur l'emploi de rédacteur au 1<sup>er</sup> mai 2011,
- création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2011** afin de pérenniser le poste d'assistante de direction, assurant en outre les fonctions d'ACMO, ainsi que cela avait été envisagé lors du recrutement de l'agent en CAE,
- création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet au 1<sup>er</sup> juillet 2011** afin de recruter un agent qui assurera le remplacement de Monsieur PAQUET, dont la retraite sera effective au 15 juillet. Cet emploi pourra faire l'objet d'une aide de l'Etat pendant 8 mois à hauteur de 75% sur 24h dans le cadre d'un CUI CAE, nécessitant la signature d'une convention.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé, et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Accepte la proposition de Monsieur le Maire,

**Décide** de modifier ainsi qu'il suit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011 le tableau des emplois permanents de la Commune tel qu'il avait été fixé par délibération du 31 mars 2010 :

- suppression d'un emploi d'adjoint administratif à temps non complet (30h),
- création d'un emploi d'adjoint administratif à temps complet
- création d'un emploi d'adjoint technique à temps complet

Et **autorise** Monsieur le Maire à procéder à la déclaration de vacances de poste et prendre les dispositions relatives au recrutement.

**N°5.Création d'un emploi administratif de droit privé dans le cadre d'un Contrat Unique d'Insertion et autorisation de signer deux conventions avec pôle emploi – Délibération n°DB.2011/17/05/05**

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu le Code du travail,

Vu la Loi n°2008-1249 du 1<sup>er</sup> décembre 2008 généralisant le revenu de solidarité active (RSA) et réformant les politiques d'insertion,

Vu le décret n°2009-1442 du 25 novembre 2009 et les circulaires d'application relatifs au contrat unique d'insertion,

Pour renforcer l'équipe administrative de la mairie et remplacer l'agent d'accueil qui avait bénéficié du même type de contrat depuis deux ans, Monsieur le Maire propose la création pour une durée de 6 mois, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2011, d'un emploi d'une durée de 23h hebdomadaires dans le cadre d'un Contrat d'Accompagnement à l'Emploi (CAE), qui bénéficie d'une aide financière à hauteur de 70 à 75% du SMIC et d'une exonération des cotisations patronales de sécurité sociale.

Ce type de contrat de droit privé est destiné à faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

Par ailleurs, Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a eu l'accord de pôle emploi pour un Contrat Unique d'Insertion en CAE pour le recrutement en CDI à temps plein d'une personne éligible avec une prise en charge de 75% à hauteur du SMIC pendant 8 mois sur 24 h

Pour pouvoir recruter des salariés dans le cadre d'un CAE, les employeurs doivent avoir conclu une convention fixant les modalités d'orientation et d'accompagnement professionnel du titulaire du contrat.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** de créer un emploi de droit privé à temps non complet (23h par semaine) pour une durée de 6 mois, éventuellement reconductible selon les termes du dispositif prévu pour un Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi.

**Autorise** Monsieur le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à ce recrutement et, en particulier, à signer la convention avec l'Etat et le contrat de recrutement.

**Autorise** Monsieur le Maire à signer la convention avec l'Etat pour le recrutement de l'emploi permanent d'adjoint technique créé par délibération n°DB.2011/17/05/04.

**N°6. Modification du règlement du marché artisanal – Délibération n°DB.2011/17/05/06**

Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2121-29, L 2212-1 et 2 et L 2224-18 ;

Vu la délibération n°2010/38 du 18 mai 2010 portant approbation du règlement du marché artisanal nocturne,

Monsieur François RISPAL, Adjoint en charge du commerce, artisanat, emploi, économie, propose de modifier le règlement du marché artisanal nocturne adopté en 2010, en ce qui concerne l'heure d'ouverture du marché qui sera décalée de 17h à 18h, à la demande des exposants et pour faciliter la circulation dans la commune (sorties des écoles).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents,

- Approuve** la modification au règlement du marché artisanal,
- Autorise** Monsieur le Maire à signer le règlement et à prendre toute décision concernant l'exécution de ce règlement,
- Maintient** le tarif du chèque de caution demandé lors de l'inscription à 35€,
- Précise** que le chèque de caution sera encaissé en cas d'absence le jour du marché sauf après accord de la commission municipale et pour les raisons majeures suivantes sur production d'un justificatif :
  - raisons médicales (justificatif : certificat médical),
  - décès dans la famille (justificatif : certificat de décès),

**N°7. Budget camping 2011 : décision modificative n°1 – Délibération n°DB.2011/17/05/07**

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'il est indispensable de prévoir l'acquisition d'un nouvel ordinateur au camping, la carte mère (composant principal) de l'ordinateur actuel, acheté en 2005, étant endommagée et susceptible de lâcher à tout moment et particulièrement en période de fortes chaleurs.

Il propose donc de prévoir les crédits nécessaires, soit 700€ en investissement en diminuant les dépenses imprévues de fonctionnement et en augmentant le virement à la section d'investissement.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

**Décide** de passer les écritures suivantes :

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Dépenses imprévues, Article 022, F 0 : -700€

Conseil municipal de Montmerle sur Saône

Virement à la section d'invest., Article 023, F 0 : +700€

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Opération 14 achat ordinateur 2011, article 2183, F 4 : +700€

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Virement de la section de fonct., Article 021, F 0 : +700€

TOTAL : 0€

**N°8. Information sur les décisions prises par Monsieur le Maire par délégation du Conseil Municipal – Délibération n°DB.2011/17/05/08**

Vu les articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 08/30 du 26 mars 2008, donnant délégation au Maire pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres **d'un montant inférieur à 90 000€ HT** ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Le Conseil Municipal,

**Prend acte** des attributions exercées par Monsieur le Maire par délégation et ayant donné lieu à la décision suivante :

N°2011/04/01- MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX -Réfection des gradins en bord de Saône

Considérant l'offre de la société Sarl MERINI M. – Arpent –01190 CHEVROUX et le procès-verbal d'attribution du marché daté du 28 avril 2011 suite à la réunion de la commission d'étude des offres,

Un marché public de travaux est passé entre la commune de Montmerle et la société Sarl MERINI M. – Arpent –01190 CHEVROUX représentée par Monsieur MERINI Michel pour des travaux de réfection des gradins en bord de Saône qui débiteront semaine 23.

Le marché est signé pour un montant de 43 845.00€ HT.

N° 2011/04/02- MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX - Réalisation d'un tunage au niveau de la plage

Considérant l'offre de la société T. CHASSAGNE – 460 chemin de l'Eperon – 01160 à Saint MARTIN DU MONT et le procès-verbal d'attribution du marché daté du 28 avril 2011 suite à la réunion de la commission d'étude des offres,

Un marché public de travaux est passé entre la commune de Montmerle et la société T. CHASSAGNE – 460 chemin de l'Eperon – 01160 ST MARTIN DU MONT représentée par Monsieur Thierry CHASSAGNE pour des travaux de réalisation d'un tunage au niveau de la plage qui débiteront semaine 23.

Le marché est signé pour un montant de 21 004.00€ HT.

N° 2011/05/01- MARCHE PUBLIC DE SERVICES -Entretien annuel des terrains de football

Considérant l'offre de la société SES – Le Terreau – 2 route du Vieux Château – 21460 TOUTRY,

Un marché public de services est passé entre la commune de Montmerle et la société SES – Le Terreau – 2 route du Vieux Château – 21460 TOUTRY représentée par Monsieur PLATTERET Olivier pour des prestations d'entretien des terrains de football.

Le marché est signé pour un montant de 8 722.90€ HT

N° 2011/05/02- MARCHE PUBLIC DE SERVICES / PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Etablissement d'un relevé graphique de l'église Saint Nicolas, marché n°2011/services/004

Un marché public de services est passé entre la commune de Montmerle et la société Architecture Art et Patrimoine – 5 Parc des Minimes – 01090 MONTMERLE SUR SAONE représentée par Monsieur Patrick SALES pour l'établissement d'un relevé graphique de l'église Saint Nicolas.

Le marché est signé pour un montant 4 186,00 € TTC. Le relevé graphique comprendra : le plan masse avec insertion dans son environnement immédiat, le plan au sol, le plan des toitures (charpente couverture), les façades (extérieures), les coupes transversales et longitudinales.

N° 2011/05/03- MARCHE PUBLIC DE SERVICES / PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Mission complète d'architecte concernant la restauration de l'église de Saint Nicolas, marché n°2011/services/005

Un marché public de services est passé entre la commune de Montmerle et la société Architecture Art et Patrimoine – 5 Parc des Minimes – 01090 MONTMERLE SUR SAONE représentée par Monsieur Patrick SALES pour la mission complète d'architecte concernant la restauration de l'église de Saint Nicolas.

Le marché est signé pour un montant 4 772,04 € TTC pour l'étude préalable (tranche ferme) et pour un taux de 8% d'honoraires sur le montant des travaux hors taxes (tranches conditionnelles, comprenant APD, DCE, MDT, DET et AOR).

N° 2011/05/04- MARCHE PUBLIC DE SERVICES / PRESTATIONS INTELLECTUELLES

Vacation de maîtrise d'œuvre pour la consolidation des planchers de la Mairie (bureaux du RDC et ancienne salle du conseil au 1<sup>er</sup> étage), marché n°2011/services/006

Un marché public de services est passé entre la commune de Montmerle et la société Architecture Art et Patrimoine – 5 Parc des Minimes – 01090 MONTMERLE SUR SAONE représentée par Monsieur Patrick SALES pour la vacation de maîtrise d'œuvre pour la consolidation des planchers de la Mairie (bureaux du Rez-de-chaussée et ancienne salle du conseil au 1<sup>er</sup> étage).

Le marché est signé pour un montant total de 3 229.20 € TTC, représentant 6 vacations de 500€HT, concernant les missions suivantes : 2 vacations pour la définition des prescriptions et la consultation des entreprises, 1 vacation de coordination avec l'entreprise retenue, 2 vacations de suivi des travaux et 1 vacation de réception des travaux).

### **N°9. Compte rendu du Conseil Communautaire**

Monsieur le Maire présente le compte rendu de la séance du 26 avril 2011 du Conseil de la Communauté de Communes Montmerle 3 Rivières :

- Fixation du taux de la taxe de Cotisation Foncière des Entreprises (C.F.E.) pour 2011,
- Fixation du taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour 2011,

- Vote du budget communautaire – exercice 2011,
- Office de tourisme Montmerle 3 Rivières – versement d’une subvention complémentaire,
- Vote du budget « Visionis tranche 2002 » - exercice 2011,
- Vote du budget « Visionis tranche 2003 » - exercice 2011,
- Tarifs de l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement CCM3R – Visiomômes,
- Fixation des tarifs des mini camps de l’Accueil de Loisirs Sans Hébergement CCM3R – Visiomômes – Été 2011 (modification de la délibération du 29 mars 2011),
- Signature d’une convention de mandat de maîtrise d’ouvrage avec le Syndicat Intercommunal d’Energie et de E-Communication de l’Ain concernant la mise en souterrain du réseau téléphonique de la SCI JULIE et SIDONIE située dans le lotissement d’activité à Visionis GUEREINS
- Projet d’acquisition de la propriété JACQUET - CEREGRAIN.

#### **N°10. Tirage au sort du jury d’assises**

Pour la constitution du jury d’assises pour l’année 2012, Monsieur le Maire rappelle que les personnes qui n’auront pas atteint l’âge de 23 ans au cours de l’année civile qui suit la constitution de cette liste ne devront pas être retenues.

Par ailleurs, sont dispensées des fonctions de jurés, si elles en font la demande à la commission préparant la liste annuelle (au siège de la cour d’assises) :

- les personnes âgées de plus de 70 ans,
- les personnes n’ayant pas leur résidence principale dans le département siège de la cour d’assises.

Le Conseil municipal procède au tirage au sort de 9 personnes issues de la liste électorale, dont la liste sera transmise au greffe de la cour d’assises.

#### **N°11. Mise en place du calendrier des permanences pour la visite de la Tour des Minimes**

Monsieur CAMPION procède à l’inscription des conseillers municipaux pour les permanences des visites de la Tour des Minimes pour les journées du patrimoine de pays le 19 juin, les dimanches de juillet et août et les journées européennes du patrimoine les 17 et 18 septembre.

Cette liste sera complétée au prochain Conseil Municipal.

#### **Informations du Maire**

- Projet d’inauguration de la voie nouvelle, rue du Docteur Henri BERGER, le 18 juin 2011 à 11h, à confirmer après accord de la famille BERGER.
- La commission permanente du Conseil Général attribue à la commune une subvention de 38 284€ pour les travaux de voirie 2010,
- Le SDIS remercie et félicite les employés de la commune pour le 7<sup>ème</sup> Prix du Concours départemental des Maisons Fleuries dans la catégorie des immeubles collectifs attribué à la caserne de pompiers, qui est la première classée dans le département,
- Les risques sismiques sont désormais à prendre en compte dans tous les documents d’urbanisme, et notamment dans le PLU : Montmerle est classée en zone 2,

- Note d'information de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse : cette information est disponible en mairie,
- Le rapport d'activités 2010 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de l'Ain est également disponible à l'accueil du secrétariat de la mairie,
- Présentation du rapport d'activités 2010 de l'Etablissement Public Foncier de l'Ain, organisme financé en grande partie par le Conseil Général et qui intervient sur des projets structurants : achat de biens pour le compte d'une collectivité qui a 4 ans pour trouver une solution de financement. Ce document sera également disponible à l'accueil de la mairie.

Monsieur le Maire invite Monsieur PROST à prendre la parole pour rendre compte de l'Assemblée Générale du Syndicat d'Electricité du 9 avril, dont Monsieur PELLETIER, Maire de Saint-Cyr sur Menthon, est le Président. Le SIEA dispose d'un budget de 58 millions d'euros pour l'investissement en fibre optique. Il a pour objectif que toutes les communes soient raccordées d'ici 2013. La cotisation des communes sera désormais fonction des compétences transférées et du type de la commune (rurale ou urbaine). Le SIEA va transmettre un projet de délibération concernant la cotisation sur l'éclairage public : 65€ par point lumineux pour les communes urbaines et 56€ pour les communes rurales. La fiscalisation des investissements a été envisagée et sera proposée aux communes : financement des projets à travers la taxe d'habitation, pour éviter d'emprunter. Suite à la suspension des aides du Conseil Général pour l'électrification, recours à un emprunt de 3 millions d'euros pour ne pas supprimer des investissements. Le Conseil Général a annoncé une modification du système des aides aux communes et des réunions publiques se sont tenues en mai pour informer les collectivités.

Monsieur le Maire ajoute que le SIEA propose de reprendre la maintenance des points lumineux et suggère aux communes de se regrouper pour la commande de la fourniture de l'électricité. Deux projets de délibération sont en attente et seront proposés dans une prochaine réunion du Conseil Municipal.

Concernant les aides du Conseil Général aux collectivités, Monsieur le Maire indique qu'une enveloppe de 6 millions d'euros sera répartie entre 7 territoires, à charge pour chaque commune et EPCI de faire passer les dossiers avant le 15 juin 2011 pour une subvention en 2012. Le territoire qui concerne Montmerle correspond à celui du SCOT.

Monsieur le Maire remercie Monsieur PROST pour son compte rendu synthétique, exhaustif et clair.

-Monsieur le Maire évoque les suppressions de postes à la Poste, qui ont été mentionnées dans la presse et s'inquiète pour le bureau de la commune. Un courrier reçu en début d'année précise néanmoins que le bureau sera réhabilité en 2011.

-Monsieur le Maire présente la procédure à respecter pour les feux d'artifice.

### **Rapport des Commissions**

-Commission Commerce Artisanat Emploi Economie :

Monsieur RISPAL rend compte de la réunion de la commission pour la préparation du marché nocturne. A ce jour, seules 5 réponses positives ont été reçues et une relance téléphonique va être réalisée demain par les membres de la commission. 32 exposants étaient présents l'année précédente.

Monsieur RISPAL procède de nouveau à un appel à toutes propositions d'animation ou d'exposants pour participer à ce marché.

La direction du magasin Simply Market a changé. La convention entre Simply Market et les Enseignes Montmerloises se renouvelle par tacite reconduction et l'aide financière aux Enseignes Montmerloises se renouvelle donc. La journée commerciale la plus importante pour le commerce de Montmerle est le dimanche et une ouverture du magasin Simply Market le dimanche pourrait mettre en difficulté plusieurs commerces du centre-village.

Une discussion se met en place actuellement sur la signalétique, qui est actuellement anarchique.

Monsieur RISPAL rappelle que la commission comprend 4 membres et qu'elle pourrait s'étoffer selon la volonté des membres du conseil.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a une réunion une fois par mois avec le bureau des Enseignes Montmerloises pour aborder tous les sujets.

Monsieur RISPAL souhaiterait renforcer la communication sur le marché du dimanche.

L'emplacement commercial devant le camping est occupé par une camionnette qui vend des poulets cuits.

Mme LONG évoque les deux-roues qui stationnent sur les trottoirs et suggère de réfléchir à la mise en place de stationnements spécifiques.

-Commission Travaux :

Monsieur CAMPION, concernant les travaux de voirie, indique que les marquages en peinture sont à terminer. La dalle béton du chemin de l'Hermitage va être refaite.

La mise en réfection des gradins et la réalisation du tunage seront réalisées prochainement. Plusieurs travaux ont été réalisés sur la Maison Guillon.

-Commission Tourisme :

Monsieur ROLLET indique que 130 forfaits sont en place au 15 mai et que 11 semaines ont été retenues pour la location des mobile home. L'aire d'accueil des Gens du Voyage a été fermée pendant cinq jours pour une remise en état après le départ de personnes qui ont commis beaucoup de dégradations.

Le recrutement des animateurs vient de se terminer : une jeune femme de Montmerle et un animateur qui a travaillé l'année dernière ont été retenus.

Pour le feu d'artifice la commission propose de retenir l'offre de Lacroix-Ruggieri. Tous les quais de Saône seront animés et la commission travaille à l'animation du centre-village.

Concernant la foire, 10 règlements ont été reçus.

-Commission Sport, Associations, Sécurité :

Monsieur BOLE BESANCON rend compte de la réunion du 3 mai qui a abordé plusieurs points :

- avancement des travaux du local des Archers,

- demande de création de CLSPD et procédure de rappel à l'ordre à Monsieur le Préfet,

- mise en place d'une période d'essai pour le projet de stationnement rue de Châtillon et avenue des Maisons Neuves,

- grillage du terrain de foot,

- mise en place de miroirs et d'un panneau indicateur de vitesse,

- projet de manifestation du Killi-club (exposition de poissons dans la salle des fêtes).

Il annonce les dates des prochaines manifestations sur la commune.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le Préfet a communiqué le 9 mai 2011 ses propositions de réorganisation territoriale. Les communes de Messimy, Chaleins et Chaneins seraient rattachées à Montmerle 3 Rivières, Villeneuve et Saint-Trivier à Châtillon. Des discussions ont porté sur le rattachement de Jassans à la CAVIL. Les communes de son intercommunalité (CCPOD) basculeraient sur Trévoux. Sur le secteur du Rhône, il est prévu que la CAVIL récupère les communautés de communes de Belleville et Saint-Georges de Reneins. Monsieur le Préfet souhaite terminer la deuxième phase de cette réorganisation territoriale le 15 août, après consultation.

Monsieur PROST demande si la carte de l'intercommunalité préfigurerait le bassin de recrutement du futur collège. Monsieur le Maire répond qu'il l'ignore mais suppose que le zonage des collèges sera réalisé en tenant compte des communes situées dans le Rhône.

Monsieur PROST demande si les élus sont consultés sur la réorganisation territoriale. Monsieur le Maire répond que la concertation est organisée par Monsieur le Préfet, qui a promis de faire des réunions avec les élus des intercommunalités. Monsieur le Maire ajoute que cette réorganisation suscite beaucoup de questionnements en terme de compétences, de gouvernance et de financements.

### **Tour de table**

Monsieur le Maire invite les conseillers municipaux à prendre la parole :

-Monsieur RISPAL rapporte une suggestion de la Croix-Rouge concernant le défibrillateur de la mairie pour être accessible jour et nuit. Il semblerait que sur ce type d'appareil, il n'y aurait pas ou peu de vandalisme.

-Madame BONNEL constate que la liste des commissions mise à jour régulièrement et transmise par mail ne comprend pas toutes les commissions, notamment celle qui se réunit jeudi 19 mai. Monsieur le Maire répond que cela sera examiné et régularisé.

-Madame BONNEL regrette qu'une nouvelle fois le Montmerle Infos ait paru sans que la commission se soit réunie, sans que l'opposition ait été informée et invitée à présenter un article pour sa tribune et comprenant qui plus est une critique, l'opposition étant accusée de ne pas participer au débat.

Monsieur le Maire rappelle que pour lors du débat d'orientation budgétaire 2011 il n'y a eu aucune participation ni question des membres de l'opposition, alors que c'était le moment.

-Madame LONG demande si la mairie peut donner des informations aux personnes étrangères souhaitant se former au français. Monsieur le Maire répond que la mairie peut donner cette information.

Monsieur le Maire demande aux personnes de l'assistance de quitter la salle pour transmettre une information confidentielle au conseil municipal, qui poursuit donc sa séance à huis clos à partir de 22h20.

La séance est levée à 22h35.

La prochaine séance aura lieu le mardi 21 juin 2011.